



# AVIS OFFICIEL

## PILIER PUBLIC

Sierre, le 13 décembre 2018

Y:\CH\Conseil général\Avis pour référendum\Pilier public\Règlement nouvelle société d'approvisionnement électrique ESR SIESA 2018.doc

## AVIS

Le Conseil municipal de Sierre rend notoire qu'en séance du 12.12.18, le Conseil général a décidé d'approuver :

- **Le règlement du 9 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique.**

Cet objet est soumis au référendum facultatif au sens des articles 17, 69 et 70 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'article 9 du règlement communal d'organisation. Le délai commence à courir dès la publication de la décision au pilier public. Les documents y relatifs peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville auprès de la chancellerie communale (bureau N° 104).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Chancellerie	
Date début de la publication	13.12.2018	
Date fin de la publication	12.02.2019	